

06/08/2018

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DU HAUT ST-FRANÇOIS  
MUNICIPALITÉ DE WEEDON**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de Weedon, tenue à l'Hôtel de Ville, lundi, le 6 août 2018 à 19 h 30.

Sont présents :

Monsieur le maire : Richard Tanguay

Messieurs les conseillers : Pierre Bergeron  
Daniel Sabourin  
Daniel Groleau  
Denis Rondeau

Mesdames les conseillères : Joanne Leblanc  
Maylis Toulouse

Tous membres du conseil et formant quorum.

Monsieur Daniel Le Pape, directeur général agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

**#1 OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur Richard Tanguay, maire, ouvre la séance à 19 h 30 et invite les membres du conseil à prendre considération de l'ordre du jour proposé. **Il mentionne l'ajout du point 10.1 ; Compétences de la MRC – Systèmes communautaires de télécommunications.**

**#2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Acceptation du procès-verbal
4. Rapport des comités et du maire
5. Rapport du directeur général
6. Intervention du public (sur tout sujet d'intérêt municipal)
7. Acceptation des salaires et des comptes
8. Correspondance du mois de juillet 2018
9. Résolutions
  - 9.1 Administration
    - 9.1.1 Participation des élus à une activité de représentation
    - 9.1.2 Adhésion au service perLE du portail du gouvernement du Québec
  - 9.2 Sécurité publique
    - 9.2.1 Projet de premier répondant
    - 9.2.2 Devis (appel d'offres) camion de pompier
  - 9.3 Travaux publics
    - 9.3.1 Adjudication de contrat pour la fourniture de sable (AB-10 tamisé)
  - 9.4 Loisirs
    - 9.4.1 Autorisation d'utilisation d'une infrastructure municipale
  - 9.5 Urbanisme / développement
    - 9.5.1 Dérogation mineure #2018-06-0001
    - 9.5.2 Fonds de développement des territoires FDT
    - 9.5.3 Modification de la semaine de travail de l'inspecteur en bâtiment
10. Varia et affaires nouvelles
  - 10.1 Compétences de la MRC – Systèmes communautaires de télécommunications -- **ajouté**
11. Information des membres du conseil
12. Période de questions (exclusivement aux sujets à l'ordre du jour)
13. Levée de la séance

2018-116

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Pierre Bergeron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que l'ordre du jour soit et est adopté tel que présenté et modifié.

**ADOPTÉE**

#3

**ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 JUILLET 2018**

**ATTENDU QUE** tous les membres du conseil municipal ont reçu la copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 juillet 2018;

**ATTENDU QUE** tous les membres du conseil municipal ont pris connaissance du contenu de ce procès-verbal;

**EN CONSÉQUENCE,**

2018-117

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Maylis Toulouse

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que les membres du conseil municipal renoncent à la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 juillet 2018 et que ledit procès-verbal soit et est accepté tel que présenté.

**ADOPTÉE**

#4

**RAPPORT DU MAIRE ET DES MEMBRES DU CONSEIL**

Du maire ;

- Magazine « Récolte » (SADC) pour la mise en valeur des produits agro-alimentaires
- Rencontre avec le Député Bolduc au sujet du dos d'âne de la rivière Saint-François
- Rencontre pour la Route 257
- Rencontre avec le comité de coordination

Des conseillers ;

- Présentation des dépenses des activités des membres du conseil
- Note spéciale pour « Weedon en fête » les 10 et 11 août prochain

#5

**RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL**

- Interventions supplémentaires sur les routes locales – Calcium
- Développement du bureau de projet :
  - Grappe industrielle
  - Recherche de financement
- Projet du parc municipal : finalisation du concept et d'un plan directeur (parc municipal de l'aréna)
- Travail avec le comité de coordination : recherche d'aide financière et d'appui politique

#6

**INTERVENTION DU PUBLIC DANS LA SALLE**

- Centre communautaire : travaux à l'entrée principale
- Camion incendie
- Dos d'âne de la rivière Saint-François
- Chemin de fer : FARE fonds pour la piste cyclable multifonctionnelle
- Chemin Tousignant : gestion des fossés
- Cas d'inondation : dos d'âne
- Travail sur le site de MYM : les contractants viennent d'ailleurs
- Discussion sur l'engagement des ressources humaines chez MYM

#7

**ACCEPTATION DES SALAIRES ET DES COMPTES**

**CONSIDERANT QUE** les fonctionnaires et officiers, en vertu du règlement 2016-044 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire, doivent préparer et déposer périodiquement au conseil, lors d'une séance ordinaire, un rapport des dépenses qu'ils ont autorisées ;

**EN CONSÉQUENCE,**

**2018-118**

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Joanne Leblanc

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que le conseil municipal accepte l'inclusion des dépenses autorisées à la liste des comptes payés et à payer dont le montant est **179 325.25 \$** et détaillé comme suit :

Opérations courantes payées	<u>48 512.74 \$</u>
Opérations courantes à payer :	<u>130 812.51 \$</u>
<b>Sous total</b>	<b>179 325.25 \$</b>
Salaires payés :	<u>50 439.05 \$</u>
<b>Grand total :</b>	<b><u>229 764.30 \$</u></b>

Que le rapport soit classé sous le numéro 07-2018 et considéré comme faisant partie intégrante de la présente résolution.

**ADOPTÉE**

**#8 DÉPÔT DE LACORRESPONDANCE DU MOIS**

La liste de correspondance a été déposée en comité plénier du conseil. Rien de spécifique à noter.

**#9 RÉSOLUTIONS**

**#9.1 ADMINISTRATION**

**9.1.1 PARTICIPATION DES ÉLUS À UNE ACTIVITÉ DE REPRÉSENTATION**

**2018-119**

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Maylis Toulouse

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE trois (3) élus, membres du conseil qui participent au Congrès de la FQM, soient autorisés à participer au souper-gala, au coût de 33.50\$ + taxes par personne et à la soirée-spectacle, au coût de 58.50\$ + taxes par personne, organisés dans le cadre du Congrès de la FQM auquel ils sont inscrits et qui se tiendra à Montréal du 20 au 22 septembre 2018.

**ADOPTÉE**

**9.1.2 ADHÉSION AU SERVICE PERLE DU PORTAIL DU GOUVERNEMENT**

**CONSIDÉRANT QUE** le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale a pour mission d'offrir aux citoyens et aux entreprises, sur tout le territoire du Québec, un guichet unique multiservice afin de leur permettre un accès simplifié à des services publics ;

**CONSIDÉRANT QUE** le ministre a pour fonction de développer une approche intégrée de la prestation de services publics de façon à en assurer l'efficacité et d'offrir des services de renseignements et de références qui facilitent les relations entre l'État et les citoyens et les entreprises ;

**CONSIDÉRANT QUE** les parties accordent une grande importance à la diminution des démarches administratives auxquelles les entreprises sont confrontées et qu'elles désirent améliorer la prestation de services pour les entreprises ;

**CONSIDÉRANT QUE** PerLE est un service interactif Web qui permet aux entreprises de générer une liste de permis, licences et certificats d'autorisation requis des gouvernements fédéral, provincial et des municipalités et qu'il est intégré au Portail gouvernemental de services ;

**CONSIDÉRANT QUE** le ministre peut conclure des ententes particulières avec les villes et municipalités locales situées sur le territoire du Québec afin qu'elles adhèrent au service PerLE ;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Weedon souhaite participer au service PerLE ;

**EN CONSÉQUENCE,**

**2018-120**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Pierre Bergeron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le Conseil autorise Monsieur Richard Tanguay, maire, et Monsieur Daniel Le Pape, directeur général et secrétaire-trésorier, à signer, pour et au nom de la municipalité, l'entente concernant le service PerLE.

**ADOPTÉE**

## **#9.2 SÉCURITÉ PUBLIQUE**

### **9.2.1 PROJET DE PREMIER RÉPONDANT**

**CONSIDÉRANT QUE** la Régie incendie des rivières a préparé un projet de premier répondant impliquant trois municipalités soit Weedon, Dudswell et Lingwick ;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal juge à propos d'offrir aux citoyens de Weedon un service de premier répondant ;

**CONSIDÉRANT QUE** les sommes supplémentaires devront être versées à Régie des Rivières pour le fonctionnement du service du premier répondant.

**EN CONSÉQUENCE,**

**2018-121**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Daniel Sabourin

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil accepte d'adhérer au service du premier répondant à même la Régie incendie des Rivières;

QUE le conseil demande d'inclure les montants nécessaires au budget 2019 en préparation, soit la somme de 8824\$.

**ADOPTÉE**

### **9.2.2 DEVIS (APPEL D’OFFRES) CAMION DE POMPIER**

**CONSIDÉRANT QUE** la Régie de sécurité incendie des Rivières a fait une demande à la municipalité de Weedon pour l’achat d’un camion autopompe citerne pour son service sur le territoire de la municipalité ;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil juge à propos de procéder à l’appel de proposition pour l’achat d’un camion autopompe citerne pour son territoire aux fins de sécurité incendie ;

**EN CONSÉQUENCE,**

**2018-122**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Daniel Groleau

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil autorise la Régie incendie des Rivières à procéder à l’appel d’offres pour l’achat d’un camion autopompe-citerne pour son territoire;

QUE ladite soumission inclura également la demande pour l’achat d’un camion autopompe-citerne pour la municipalité de Dudswell.

**ADOPTÉE**

### **#9.3 TRAVAUX PUBLICS**

#### **9.3.1 ADJUDICATION DE CONTRAT POUR LA FOURNITURE DE SABLE (AB-10 TAMISÉ)**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Weedon a procédé à un appel d’offres sur invitation portant le numéro 2018-02 conformément aux lois en vigueur ;

**CONSIDÉRANT QUE** les soumissions concernant cet appel d’offres furent ouvertes, tel que précisé dans le document d’appel d’offres, le mardi, 16 juillet 2018 à 13h00 ;

**EN CONSÉQUENCE,**

**2018-123**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Daniel Sabourin

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE les prix les plus bas conformes (en caractère **gras**), parmi les soumissions reçues, soient et sont retenus, à savoir :

Soumissions 2018	
Fournisseurs	Coût (transport non inclus et taxes incluses)
<b>Les Bétons L. Barolet Inc.</b>	<b>9.87 \$ / tonne métrique</b>
Groupe Nadeau Inc.	10.55 \$ / tonne métrique

QUE, l’entreprise Les Bétons L. Barolet Inc. soit retenue pour la fourniture de sable AB-10 tamisé, le tout, transport non inclus et les taxes fédérales et provinciales incluses ;

**ADOPTÉE**

## **#9.4 LOISIRS**

### **9.4.1 AUTORISATION D'UTILISATION D'UNE INFRASTRUCTURE MUNICIPALE**

**CONSIDÉRANT QUE** la maison des jeunes Vagabond de Weedon organise un gala de lutte bénéfique en collaboration avec l'Association de lutte N.B.W. 2.0 le samedi, 22 septembre 2018 ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'organisation prévoit approximativement 400 personnes participantes (lutteurs, spectateurs, autres) pour ce gala de lutte intérieur ;

**CONSIDÉRANT QUE** une demande d'utilisation des infrastructures sportives municipales (aréna) a été déposée au bureau de la municipalité le 9 juillet dernier par le responsable de la maison des jeunes Vagabond de Weedon ;

**EN CONSÉQUENCE,**

**2018-124**

**IL EST PROPOSÉ PAR** Madame Maylis Toulouse

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'autoriser la maison des jeunes Vagabond de Weedon à utiliser les infrastructures sportives municipales, soit l'aréna, pour y tenir la tenue d'un gala de lutte intérieur dont les bénéfices seront remis à la maison des jeunes Vagabond et qui se tiendra le samedi, 22 septembre 2018.

**ADOPTÉE**

## **#9.5 URBANISME / DÉVELOPPEMENT**

### **9.5.1 CONSULTATION ET ADOPTION D'UNE DÉROGATION MINEURE #2018-06-0001**

**CONSIDÉRANT QU'** une demande de dérogation mineure portant le numéro 2018-06-0001 fut déposé au bureau de la municipalité ;

**CONSIDÉRANT QUE** cette dérogation concerne l'immeuble situé au 1345, Rang 4 à Weedon ;

**CONSIDÉRANT QUE** cette dérogation concerne le non-respect de la distance séparatrice entre l'agrandissement de la ferme et un bâtiment principal ;

**CONSIDÉRANT QU'** en vertu du règlement de zonage 2017-056, le calcul concernant la gestion des odeurs en milieu agricole stipule que la distance entre ces deux bâtiments devrait être à 162,4 mètres ;

**CONSIDÉRANT QUE** la distance entre l'agrandissement projeté et la résidence est de 47,4 mètres ;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande de dérogation mineure ne crée aucun préjudice aux propriétés voisines ;

**CONSIDÉRANT QU'** il s'agit d'une zone agricole (A-2) et que l'impact des odeurs dans ce secteur est minime ;

**CONSIDÉRANT QU'** un avis public a été publié le 13 juillet 2018 aux endroits destinés à cet effet dans la municipalité ;

**EN CONSÉQUENCE,**

**2018-125**

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Maylis Toulouse

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil municipal autorise la dérogation au 1345, Rang 4 à l'effet de permettre la diminution de la distance séparatrice de 162,4 mètres à 115 mètres, soit une diminution de 47.4 mètres.

**ADOPTÉE**

#### **9.5.2 FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES FDT**

**CONSIDÉRANT QUE** la politique de la famille et des aînés de Weedon préconise d'étudier et de bonifier l'offre d'infrastructure de loisir, de sport, de culture et de tourisme en tenant compte des jeunes et des aînés ;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité désire offrir un lieu de détente, de socialisation et de rencontre afin d'améliorer la qualité de vie de ses résidents et de consolider le tissu social ;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité souhaite procéder à l'aménagement du parc central, situé sur la rue des Érables, pour qu'il réponde à des besoins multigénérationnels ;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité désire proposer un parc sécuritaire et fonctionnel à l'année, qui respecte les aménagements durables et met en valeur le milieu naturel ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'équipe de développement local propose de faire recours à un ou une architecte paysagiste pour l'élaboration d'un Plan Directeur d'aménagement pour le Parc Central ;

**CONSIDÉRANT QUE** les accompagnements par des ressources spécialisées (architecte paysagiste) sont subventionnés à hauteur de 75% ;

**EN CONSÉQUENCE,**

**2018-126**

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Joanne Leblanc

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le Fonds de Développement des Territoires (FDT) soit utilisé pour financer la réalisation du Plan directeur d'aménagement et ce, pour un montant de 5 808,75 \$, soit 75% de l'estimé total de 7745\$ ;



QUE l'équipe de développement local qui a pris connaissance du projet déposé audit fonds est composé de :

- Richard Tanguay, maire
- Maylis Toulouse, conseillère
- Renée Paquet, citoyenne
- Léo Provencher, citoyen
- Monsieur Mokhtar Saada, conseiller en développement
- Monsieur Daniel Le Pape, directeur général

QUE Monsieur Richard Tanguay, maire et Monsieur Daniel Le Pape, directeur général, soient autorisés à signer, pour la municipalité, tout document dans le cadre du Fonds de Développement des Territoires (FDT).

**ADOPTÉE**

### **9.5.3 MODIFICATION DE LA SEMAINE DE TRAVAIL DE L'INSPECTEUR EN BÂTIMENT**

**CONSIDÉRANT QUE** la charge de travail de l'inspecteur en bâtiment a considérablement augmentée en raison des inspections et du suivi des différents dossiers au Service de l'urbanisme ;

**EN CONSÉQUENCE,**

**2018-127**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Daniel Groleau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**QUE** le conseil accepte que la semaine de l'Inspecteur en bâtiment passe de 28 heures à 35 heures et que la journée du mercredi s'ajoute à la semaine de travail.

**ADOPTÉE**

**#10**

### **VARIA ET AFFAIRES NOUVELLES**

#### **10.1 ACCEPTATION DES COMPÉTENCES DE LA MRC CONCERNANT LES SYSTÈMES COMMUNAUTAIRES DE TÉLÉCOMMUNICATIONS**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC du Haut-Saint-François a transmis à la municipalité de Weedon une résolution d'intention afin de déclarer compétence en matière des systèmes communautaires de télécommunication ;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal juge à propos le transfert des compétences à la MRC du Haut-Saint-François conformément aux articles 678.0.1 et suivants du Code municipal du Québec en vue d'exercer les pouvoirs sur les systèmes communautaires de communication ;

**EN CONSÉQUENCE,**

**2018-128**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Pierre Bergeron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**QUE** le conseil accepte le transfert des compétences à la MRC du Haut-Saint-François en vertu de l'article 678.0.1 et suivants du Code municipal du Québec pour exercer les pouvoirs en matière de système communautaire de télécommunication;

**QUE** la présente résolution soit transmise à la MRC du Haut-Saint-François.

**ADOPTÉE**

**#11**

**INFORMATION DES MEMBRES DU CONSEIL**

- Weedon en fête les 10 et 11 août 2018

**#12**

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

- Camion autopompe (citerne)
- Premiers répondants

**#13**

**LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

**2018-129**

À 21 h 10, Madame Maylis Toulouse propose la levée de cette séance ordinaire.

---

Daniel Le Pape  
Directeur général et  
secrétaire-trésorier

---

Richard Tanguay  
Maire